



Dans ce présent rapport, les taxes des ménages types ont été calculées sur base annuelle selon les tarifs en vigueur en 2010. Seules les taxes récurrentes ont été prises en compte dans la détermination des montants, ce qui exclut donc les taxes de raccordement. Des informations supplémentaires sur la méthode de calcul sont disponibles sur le site internet du Surveillant des prix consacré à la comparaison des taxes relatives à l'élimination des eaux usées et à l'approvisionnement en eau potable³. Les comparaisons de prix y sont représentées sous forme de diagrammes, montrant le niveau des tarifs d'une commune en comparaison avec toutes les communes saisies.

3 Remarques sur la comparaison des tarifs

Les entreprises dont les tarifs sont passés en revue n'ont pas la possibilité de choisir leur emplacement. Lors de l'évaluation des taxes au cas par cas, la Surveillance des prix prend en considération l'ensemble des facteurs de coûts découlant de la situation. Dans le cas contraire, on pourrait avoir une impression faussée de l'activité de l'entreprise: elle pourrait paraître inefficace alors qu'elle tire son épingle du jeu malgré des désavantages structurels, ou, à l'inverse, paraître efficace alors que les coûts de vue, le comparatif publié est très simplificateur. Etant donné que le consommateur connaît en général le contexte particulier de sa commune, ce comparatif reste toutefois un outil utile. Afin de faciliter une première évaluation, les paragraphes qui suivent présentent brièvement les facteurs d'influence les plus importants.

Les frais d'élimination des eaux usées • Les frais d'élimination des eaux usées dans les canalisations ainsi que par l'épuration à la STEP. La topographie et la structure des ouvrages spéciaux (travaux de captage, ouvrages de traitement, etc.) ont une influence importante sur les coûts. Les associations professionnelles VSA et ORED ont montré qu'en général, plus la zone de captage est petite, plus les frais de maintenance et d'exploitation par habitant sont bas.

En ce qui concerne l'**approvisionnement en eau potable**, ce sont souvent les différents niveaux de dénivelé et la structure de la zone habitée influent également sur les coûts du réseau. En cas de grands dénivelés, les coûts de construction et de maintenance sont élevés.

De manière générale, le coût de l'approvisionnement en eau potable et de l'élimination des eaux usées est en grande partie déterminé par les coûts fixes, en particulier les amortissements et les intérêts des infrastructures existantes. Les réseaux sont également financés en partie par des taxes de raccordement, également de l'activité en matière de constructions de la commune. Des recettes élevées provenant de taxes de raccordement perçues antérieurement peuvent encore influencer sur la situation financière des communes.

En ce qui concerne l'**élimination des déchets**, les prestations des communes ne sont pas toutes semblables. Toutes les communes n'ont pas introduit de tournée verte. Certaines financent celle-ci par une taxe de base. Dans notre modèle de calcul, la taxe de base est répercutée sur le prix du sac, le prix par sac dans les communes qui financent la tournée verte par taxe de base est un peu trop élevé. Ainsi, à Berne, la taxe au sac est très élevée pour un ménage logé en maison individuelle. Ce dernier bénéficie cependant de la tournée verte comprise alors que, dans d'autres communes, il devrait encore la payer à part. Sur le plan des coûts, la tournée verte joue un rôle important.

³ <http://www.preisvergleiche.preisueberwacher.admin.ch>



4 @Yg`HUI Yg`Ubbi Y`Yg`dci f`Dddfcj JgJcbbYa YbhYb`YUu potable

La distribution de l'eau est assurée par des organismes qui ne peuvent pas choisir librement le lieu d'exercice de leur activité. En examinant la répartition des coûts pour l'approvisionnement en eau, certains facteurs apparaissent particulièrement cruciaux pour leur détermination. C'est pourquoi lors de l'examen des taxes sur l'eau, tous les facteurs pertinents pour le calcul des coûts sont à prendre en considération. En effet si ceux-ci ne sont pas intégrés, la comparaison des taxes peut provoquer une impression erronée, à savoir que certains services d'approvisionnement en eau sont inefficients.

Les facteurs suivants influencent de manière différenciée le montant des taxes prélevées pour l'approvisionnement en eau (énumération non exhaustive):

- < Demande de pointe (m³/min pour le débit maximal des conduites, m³/d pour la capacité de charge moyenne)
- < Nombre de clients resp. d'habitants
- < Structure de la clientèle (grands ou petits clients)
- < Longueur du réseau de distribution
- < Quantité d'eau livrée par an
- < Structure de l'agglomération (urbaine, rurale)
- < Topographie (différences de hauteur)
- < Géologie (nature du terrain)
- < Hydrologie (qualité, type (traitement) et emplacement des réserves d'eau)
- < Météorologie (Périodes sèches, renouvellement d'eaux souterraines, etc.)
- < Montants facturés par les entreprises associées pour l'approvisionnement et l'administration
- < Concessions
- < Autres infrastructures (routes, distribution d'énergie)
- < Qualité de l'eau potable (en fonction des normes)
- < Facteur de production travail (salaires villes/pays)
- < Facteur de production capital (frais pour capital emprunté)
- < Obligations imposées (devoir de raccordement)
- < Sécurité d'approvisionnement (systèmes redondants)
- < Configuration de l'installation (nombre de zones de compression, de réservoirs, etc.)

Les successions d'opérations nécessaires à la préparation de l'eau influencent particulièrement les coûts, tel est notamment le cas du traitement de l'eau de lac. Les frais supplémentaires s'élèvent en moyen à 40 centimes par mètres cube d'eau potable. Cela conduit pour les trois types de ménages à une charge supplémentaire de 24, 68 et 92 francs par an. L'importance relative des coûts entraînés par l'énergie nécessaire au fonctionnement de pompes est également particulièrement significative. L'influence relative par le biais des points de mesure est de 5 à 20 centimes par m³. Le tableau 2 donne des indications sur le type de taxes appliquées par chaque commune et les graphiques suivants présentent les taxes annuelles pour les trois ménages types. Les montants sont calculés sur la base des tarifs en vigueur en 2010. Seules les taxes récurrentes sont prises en compte dans la comparaison, qui exclut donc les taxes de raccordement.



Tableau 2. Hm d'YXY'U'U' Yg'dci f'' d' d' f' c j g j c b b Ya Ybh'Yb'YU' 'dc'U'V'Y

Commune	Taxe à la consommation ^a	Taxe de base fonction de la taille du compteur ^b	Location du compteur ^c	Taxe par immeuble ^d	Taxe par unité de raccordement ^e	Taxe par appartement ^f	Taxe de base fonction de la surface de terrain	Part dans la valeur d'assurance de l'immeuble ^g	Taxe de base fonction du volume SIA de l'immeuble ^k
Allschwil	x	x							
Baar	x	x ¹							
Baden	x	x							
Basel	x	x							
Bellinzona	x	x							
Bern	x ²								
Biel/Bienne	x	x							
Bulle	x	x							
Carouge (GE)	x	x							
Chur	x			x					
Dietikon	x	x	x						
Dübendorf	x	x		x ⁵			x		
Emmen	x		x						
Frauenfeld	x			x					x
Fribourg	x	x			x				
Genève	x	x							
Gossau (SG)	x	x							
Horgen	x					x ³			
Kloten	x	x							
Köniz	x	x							
Kreuzlingen	x	x							
Kriens	x	x		x ⁴					
La Chaux-de-Fond	x			x					
Lancy	x	x							
Lausanne	x	x		x					
Lugano	x	x							
Luzern	x	x							
Meyrin	x	x							
Montreux	x	x							
Neuchâtel	x	x							
Nyon	x	x							
Rapperswil-Jona	x		x					x	
Reinach (BL)	x	x							
Renens (VD)	x	x		x					
Riehen	x	x							
Schaffhausen	x	x							
Sion	x	x							x
St. Gallen	x	x							
Thun	x	x							
Uster	x			x					
Vernier	x	x							
Vevey	x	x							
Wädenswil	x			x		x			
Wettingen	x					x			
Wetzikon (ZH)	x		x			x			
Wil (SG)	x							x	
Winterthur	x			x					
Yverdon-les-Bains	x	x							
Zug	x					x			
Zürich	x	x						x	

¹ Est fonction de la quantité d'eau consommée

² Le prix par m³ est défini en fonction de la quantité d'eau

³ Taxe de base par raccordement plus alimentation en eau d'extinction.

⁴ Contribution d'entretien: contribution pour les conduites de branchement d'immeuble

⁵ Taxe d'administration par compteur d'eau: facture annuelle par bâtiment

^a Taxe de consommation ou taxe à la quantité : prix par m³ d'eau consommé.

^b Taxe de base selon la taille du compteur : Taxe selon la taille nominale ou le diamètre des compteurs d'eau en m³/h resp. mm.

^c Location du compteur: prix pour la location du compteur d'eau selon la taille.

^d Taxe par immeuble: Taxe par immeuble ou contribution pour les conduites de branchement d'immeuble

^e Taxe de base par unité de raccordement: défini à Fribourg par le nombre de WG, de cuisine, de douche ou de garage par appartement

^f Taxe par appartement: Taxe par appartement dans un immeuble collectif

^g Part dans la valeur d'assurance de l'immeuble : Part d'un appartement dans la valeur d'assurance de l'immeuble

^h Taxe de base par volume SIA de l'immeuble : Taxe par volume SIA de l'immeuble en m³

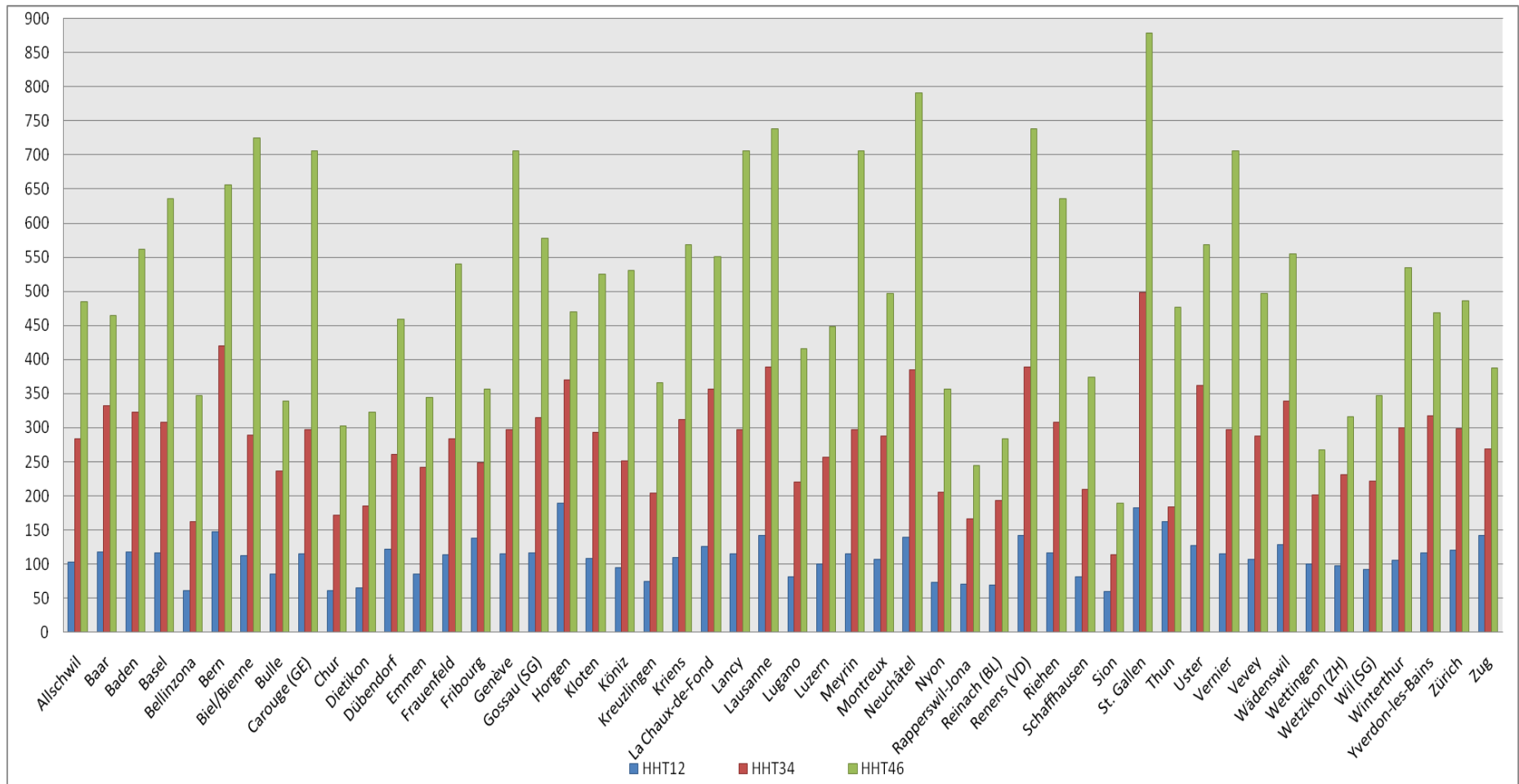


Graphique 1: Synthèse des données par canton

Catégorie HHT12: Maison de 15 familles; Ménage de 1 personne; Appartement de 2 pièces

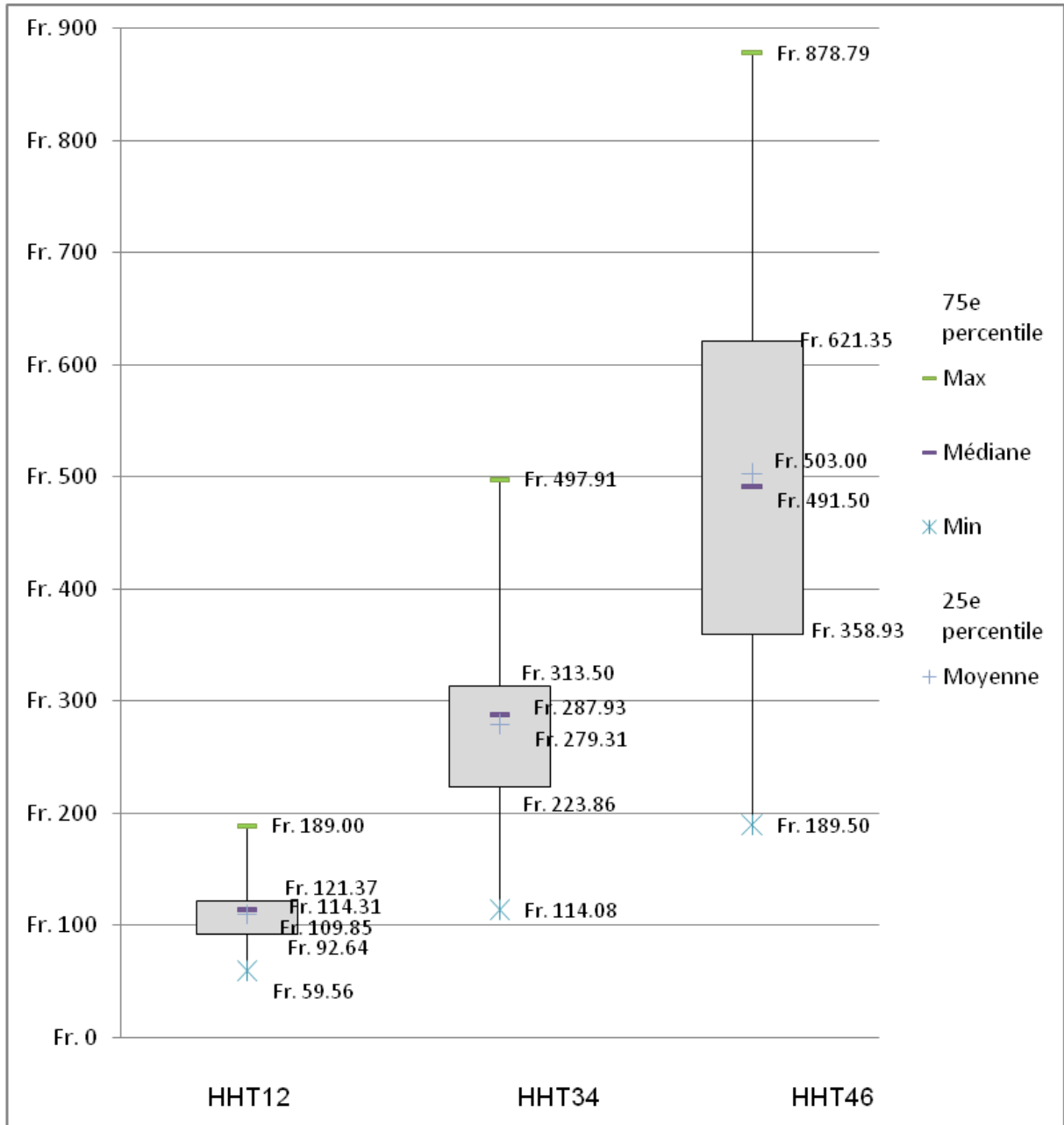
Catégorie HHT34: Maison de 5 familles; Ménage de 3 personnes; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46: Maison de 1 famille; Ménage de 4 personnes; Appartement de 6 pièces





Graphique 2: Box-d'chXYg'HI Yg'Ubbi Y`Yg'dci f`Bddfcj]g]cbbYa YbhYb`YU' `dUf`WUf[cf]Y'XY ménage



Axe des ordonnées: à à Bca } • Á Áca & Á^ Áca Áca } ^ • Á [Áca] ; [çã] ^ { ^ } Ácě

Axe des abscisses: présentation selon les trois ménages types

	HHT12	HHT34	HHT46
	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel
Min.	fr. 59.56	fr. 114.08	fr. 189.50
25 ^e percentile	fr. 92.64	fr. 223.86	fr. 358.93
Médiane	fr. 114.31	fr. 287.93	fr. 491.50
75 ^e percentile	fr. 121.37	fr. 313.50	fr. 621.35
Max.	fr. 189.00	fr. 497.91	fr. 878.79
Moyenne	fr. 109.85	fr. 279.31	fr. 503.00

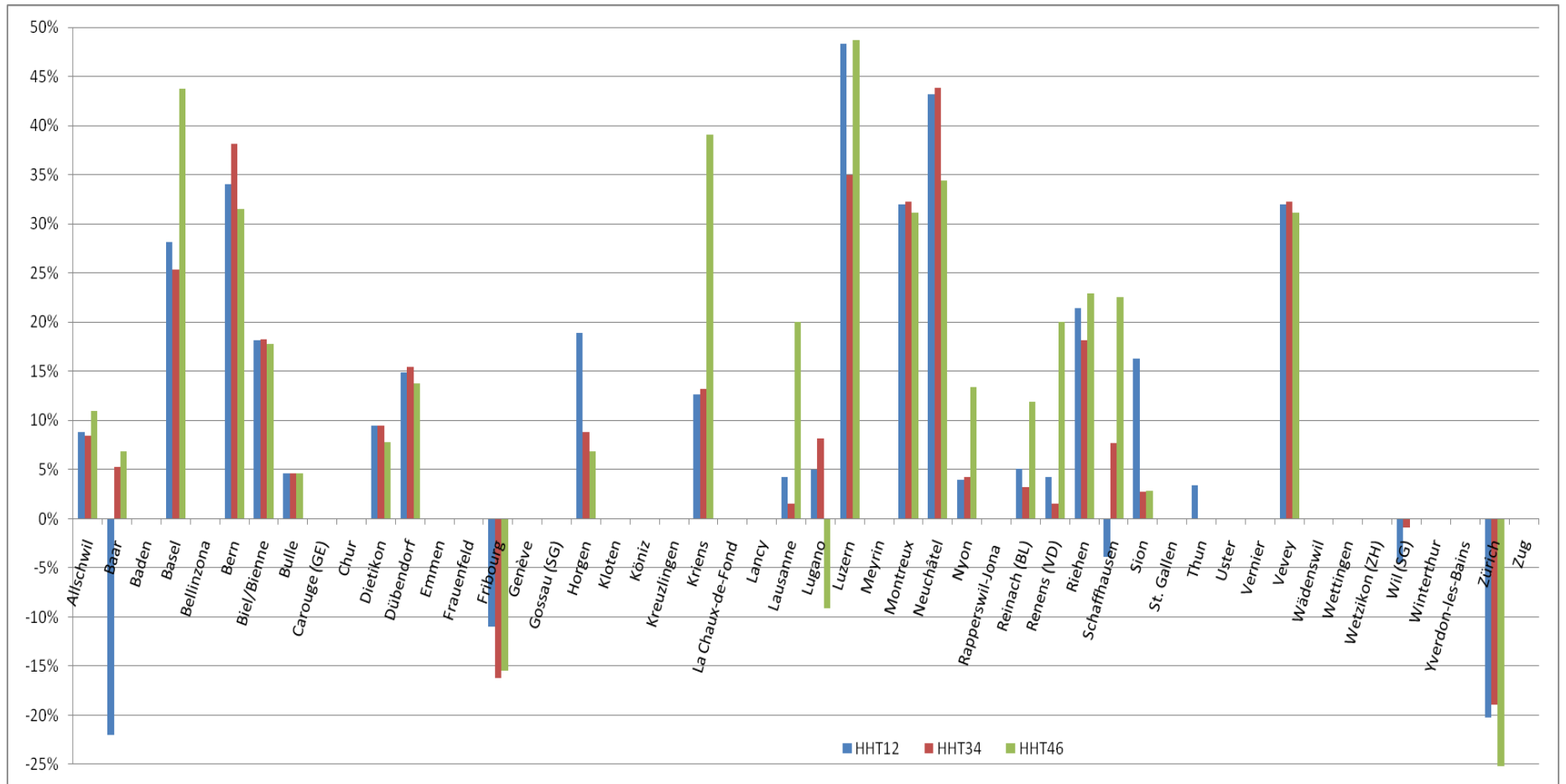


; fUd\]ei Y' . 9j c'i hcb`XYg`HU Yg'dci f`Dddfcj]g]cbbYa YbhYb`YU `YbfY \$\$\$+ Yh&\$%' dUf`WUf[cf]Y`XY'a fbU` Y

Catégorie HHT12: Maison de 15 familles; Ménage de 1 personne; Appartement de 2 pièces

Catégorie HHT34: Maison de 5 familles; Ménage de 3 personnes; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46: Maison de 1 famille; Ménage de 4 personnes; Appartement de 6 pièces





5 Coûts de gestion des eaux usées

Les coûts pour la gestion des eaux usées proviennent de l'évacuation et du transport de ces eaux dans les canalisations aussi bien que des traitements effectués dans les stations d'épuration.

En général la gestion des eaux usées est marquée en grande partie par les frais fixes, en particulier l'amortissement et les intérêts liés à l'infrastructure existante.

La topographie et la structure de l'agglomération déterminent le dimensionnement des canalisations ainsi que le besoin ou non d'installations particulières telles que des stations de pompes ou des bassins de rétention d'eau de pluie. Une étude menée par les associations professionnelles VSA et FES-ORED (Organisme pour les problèmes d'entretien des routes, d'épuration des eaux usées et d'élimination des déchets) a montré que l'ensemble des coûts d'évacuation des eaux usées est en règle générale bien corrélé à la taille des zones raccordées aux STEP. De plus grandes zones raccordées aux STEP permettent généralement une exploitation et un entretien à des montants qui ramenés au nombre d'habitants sont inférieurs.

Des communes avec une stratégie de conservation de la valeur peuvent éviter de fortes fluctuations des taxes (cela correspond en règle générale à des taxes ni particulièrement élevées ni particulièrement basses). A travers l'ajournement de mesures d'assainissement, les taxes peuvent être maintenues basses.

Le tableau 3 donne des indications sur le type de taxes appliquées par chaque commune et les montants pour les trois ménages types. Les montants sont calculés sur la base des tarifs en vigueur en 2010. Seules les taxes récurrentes sont prises en compte dans la comparaison, qui exclut donc les taxes de raccordement.



HUVYU " . HndYXYHU Yg'dci f "E"ja]bUtion des eaux usées

Commune	Taxe à la consommation	Taxe de base fonction du volume SIA de l'immeuble	Taxe cantonale	Location du compteur	Taxe par appartement	Taxe de base fonction de la taille du compteur	Taxe par surface construite	Facteur de pondération spécifique à la zone par surface du terrain
Allschwil	x							
Baar	x				x			
Baden	x							
Basel	x						x	
Bellinzona	x						x	
Bern	x					x	x	
Biel/Bienne	x							
Bulle	x							
Carouge (GE)	x							
Chur	x							
Dietikon	x							x
Dübendorf	x							x
Emmen	x							
Frauenfeld	x							
Fribourg	x							
Genève	x							
Gossau (SG)	x							x
Horgen	x				x			
Kloten	x							
Köniz	x					x		
Kreuzlingen	x						x	
Kriens	x		x	x				
La Chaux-de-Fond	x		x					
Lancy	x							
Lausanne	x							
Lugano	x							
Luzern	x							
Meyrin	x							
Montreux	x					x		
Neuchâtel	x		x					
Nyon	x							
Rapperswil-Jona	x							
Reinach (BL)	x							
Renens (VD)	x							
Riehen	x			x			x	
Schaffhausen	x							x
Sion	x	x						
St. Gallen	x							x
Thun	x				x			
Uster	x							x
Vernier	x							
Vevey	x					x		
Wädenswil	x							x
Wettingen	x				x			
Wetzikon (ZH)	x							
Wil (SG)	x							x
Winterthur	x							x
Yverdon-les-Bains	x							
Zug	x						x	
Zürich	x				x			x

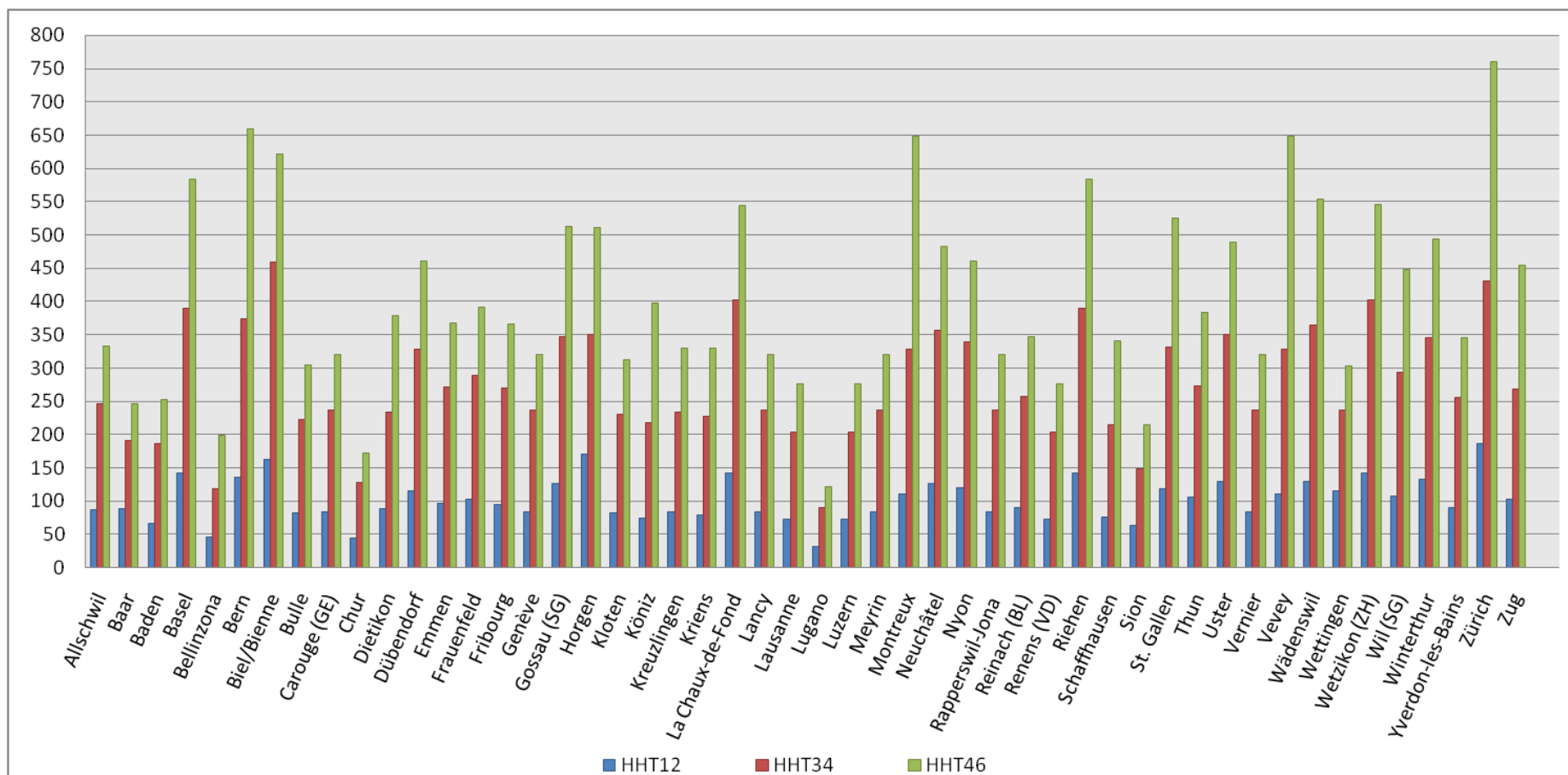


; fUd\]ei Y(. 'Gmbh „gY'XYg'fU Yg'dci f`E`]a]bU]cb'XYg'YU l `i gfYg

Catégorie HHT12: Maison de 15 familles; Ménage de 1 personne; Appartement de 2 pièces

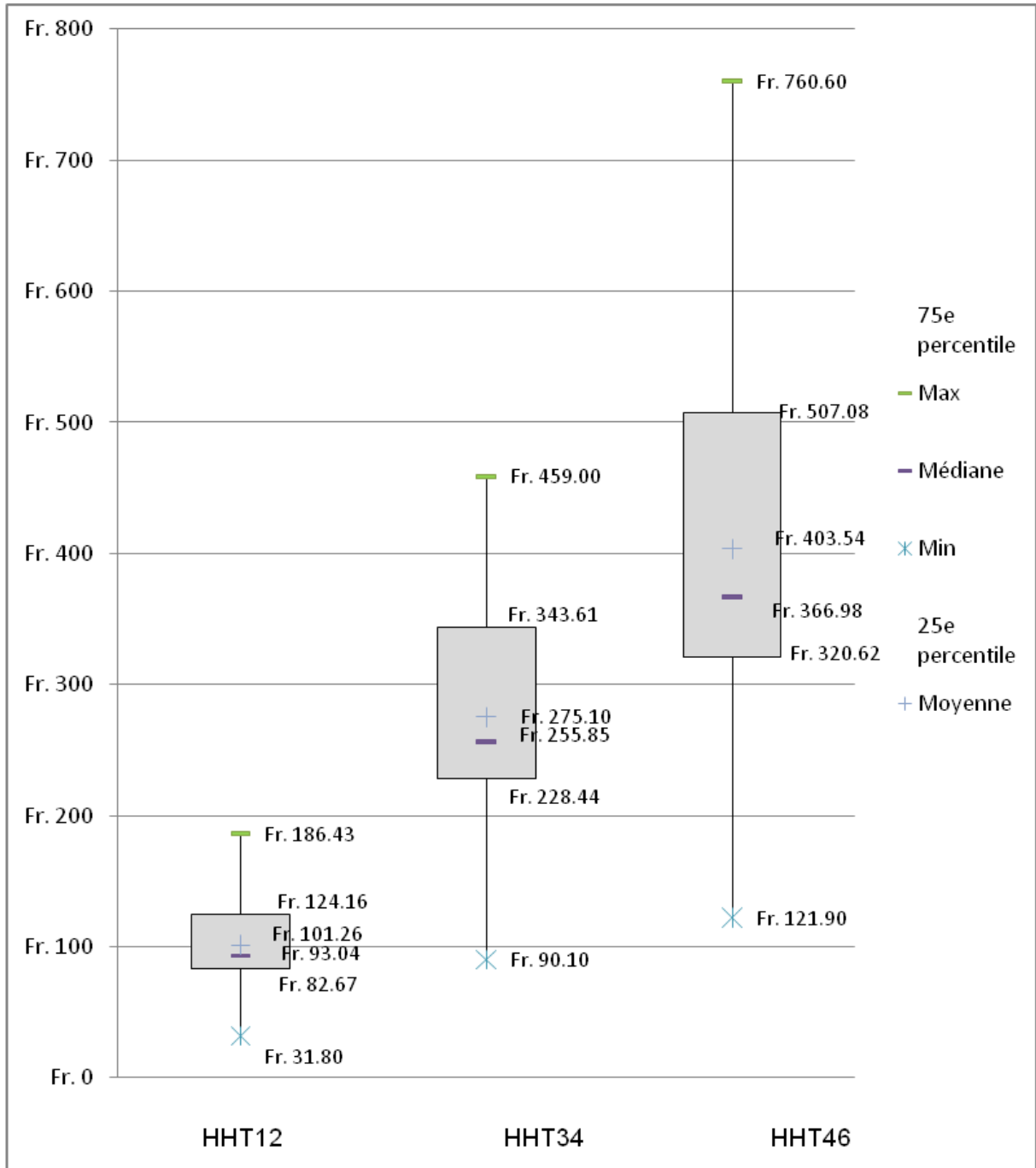
Catégorie HHT34: Maison de 5 familles; Ménage de 3 personnes; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46: Maison de 1 famille; Ménage de 4 personnes; Appartement de 6 pièces





Graphique 5: Box-d'chXYg'fUl Yg'Ubbi Y`Yg'dci f`Ej`a]bU]cb`XYg`YU l`i gfYg'dUf`WUf[cf]Y`XY ménage



Axe des ordonnées: indications en francs des tarifs annuels pour [q]]! [çã ã } } ^ { ^ } óÁ } Áæ

Axe des abscisses: présentation selon les trois ménages types

	HHT12	HHT34	HHT46
	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel
Min.	fr. 31.80	fr. 90.10	fr. 121.90
25e percentile	fr. 82.67	fr. 228.44	fr. 320.62
Médiane	fr. 93.04	fr. 255.85	fr. 366.98
75e percentile	fr. 124.16	fr. 343.61	fr. 507.08
Max.	fr. 186.43	fr. 459.00	fr. 760.60
Moyenne	fr. 101.26	fr. 275.10	fr. 403.54

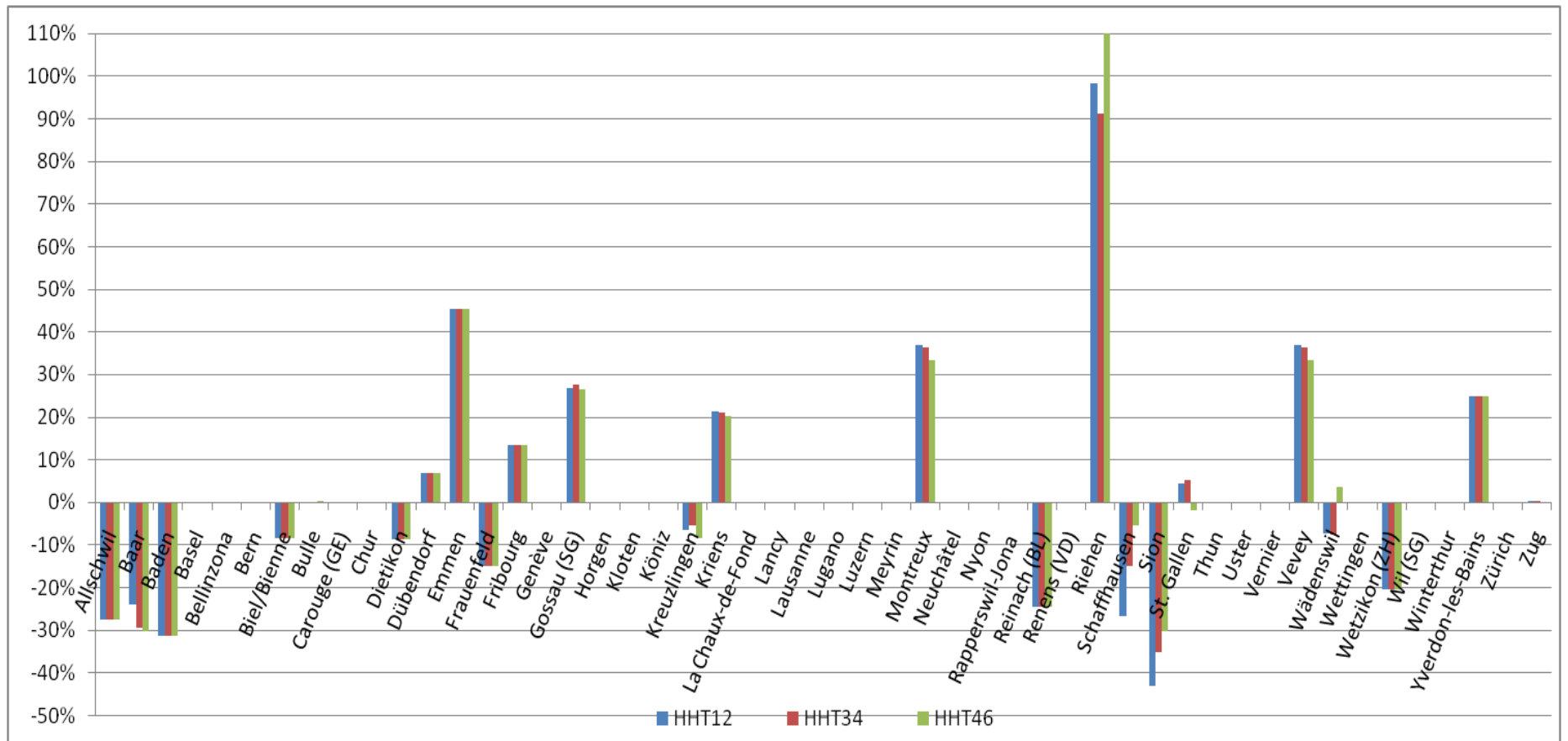


Graphique 6: Evolution des HHT par catégorie de ménage

Catégorie HHT12: Maison de 15 familles; Ménage de 1 personne; Appartement de 2 pièces

Catégorie HHT34: Maison de 5 familles; Ménage de 3 personnes; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46: Maison de 1 famille; Ménage de 4 personnes; Appartement de 6 pièces





6 @Yg'Uli Yg'Ubbi Y`Yg'dci f`E`ja]bU]cb`XYg`XfW Yrg

Les coûts pour la récolte des déchets et leur recyclage proviennent de la collecte des déchets, des transports successifs et enfin de l'élimination des déchets à proprement parler ou de leur valorisation.

Les différences entre les charges issues des taxes prélevées par les communes indiquées peuvent être essentiellement expliquées à l'aide des facteurs suivants.

Š | :•ÁÁ•ÁÁÁ. & | c'ÉÁ•ÁÁ | { { ~ } ^•Á } Á } ^Á | a } a ^Á æ* ^ÁÁ^Á æ % ~ ç : ^Á ~ a } a ÁC → ^ÁÁ e services et aux modalités d'application des normes écologiques (circuits de valorisation, équipements des véhicules de collecte de déchets et des points de ramassage).

Des offres conviviales à l'écoute du client sont des services additionnels qui vont au-delà de l'offre minimale mais qui sont appréciées par la population. Elles visent une gestion des déchets la moins compliquée possible et respectueuse de l'environnement, telle que par exemple un centre de récolte des déchets avec attention au public ou des conteneurs en sous-sol. De même la topographie et la structure de l'espace de l'agglomération et de son réseau de routes jouent un rôle quand il est question de l'efficacité de la récolte des déchets et des matériaux valorisables.

L'influence des frais de transport augmente fortement si les déchets et les matériaux valorisables doivent être transportés sur de longues distances pour leur élimination ou mise en valeur. Des différences considérables existent entre les régions en ce qui concerne les frais d'élimination des déchets (prix facturés par les usines d'incinération des ordures ménagères) et la mise en valeur des matériaux valorisables rassemblés séparément.

Le tableau 4 donne des indications sur le type de taxes appliqué par chaque commune. Les graphi- ~ ^•Á ~ a } a Á | .• ^ } c } a } a Á a } a } ~ ^ | • Á | ~ ! Á q. | ā ā a ā } Á ^• Á . & @ • Á [~ ! Á e trois ménages types. Les montants sont calculés sur la base des tarifs en vigueur en 2010. Seules les taxes récurrentes sont prises en compte dans la comparaison, qui exclut donc les taxes de raccordement.



Tableau 4: Type de taxes dci f`E`ja]bU]cb`XYg`XfW Yrg

Commune	Taxe par sac 35/60 Litres	Taxe par m ³ d'eau	Part dans la valeur d'assurance de l'immeuble	Taxe de base par adulte dans le ménage	Taxe par chambre	Taxe par appartement	Surface utilisable brute (m ²)	Taxe de base fonction du volume SIA de l'immeuble	Aucune taxe pour les déchêts
Alschwil	x								
Baar	x								
Baden	x					x			
Basel	x								
Bellinzona	x					x			
Bern	x						x		
Biel/Bienne	x				x				
Bulle	x			x					
Carouge (GE)									x
Chur	x			x					
Dietikon	x							x	
Dübendorf	x					x			
Emmen	x					x			
Frauenfeld	x					x			
Fribourg	x			x					
Genève									x
Gossau (SG)	x								
Horgen	x					x			
Kloten	x					x			
Köniz	x					x			
Kreuzlingen	x					x			
Kriens	x					x			
La Chaux-de-Fond				x					
Lancy									x
Lausanne									x
Lugano									x
Luzern	x		x						
Meyrin									x
Montreux									x
Neuchâtel				x					
Nyon		x							
Rapperswil-Jona	x					x			
Reinach (BL)	x								
Renens (VD)									x
Riehen	x								
Schaffhausen	x			x					
Sion				x				x	
St. Gallen	x					x			
Thun	x					x			
Uster	x					x			
Vernier									x
Vevey									x
Wädenswil	x					x			
Wettingen	x					x			
Wetzikon (ZH)	x					x			
Wil (SG)	x								
Winterthur	x					x			
Yverdon-les-Bains									x
Zug	x								
Zürich	x					x			

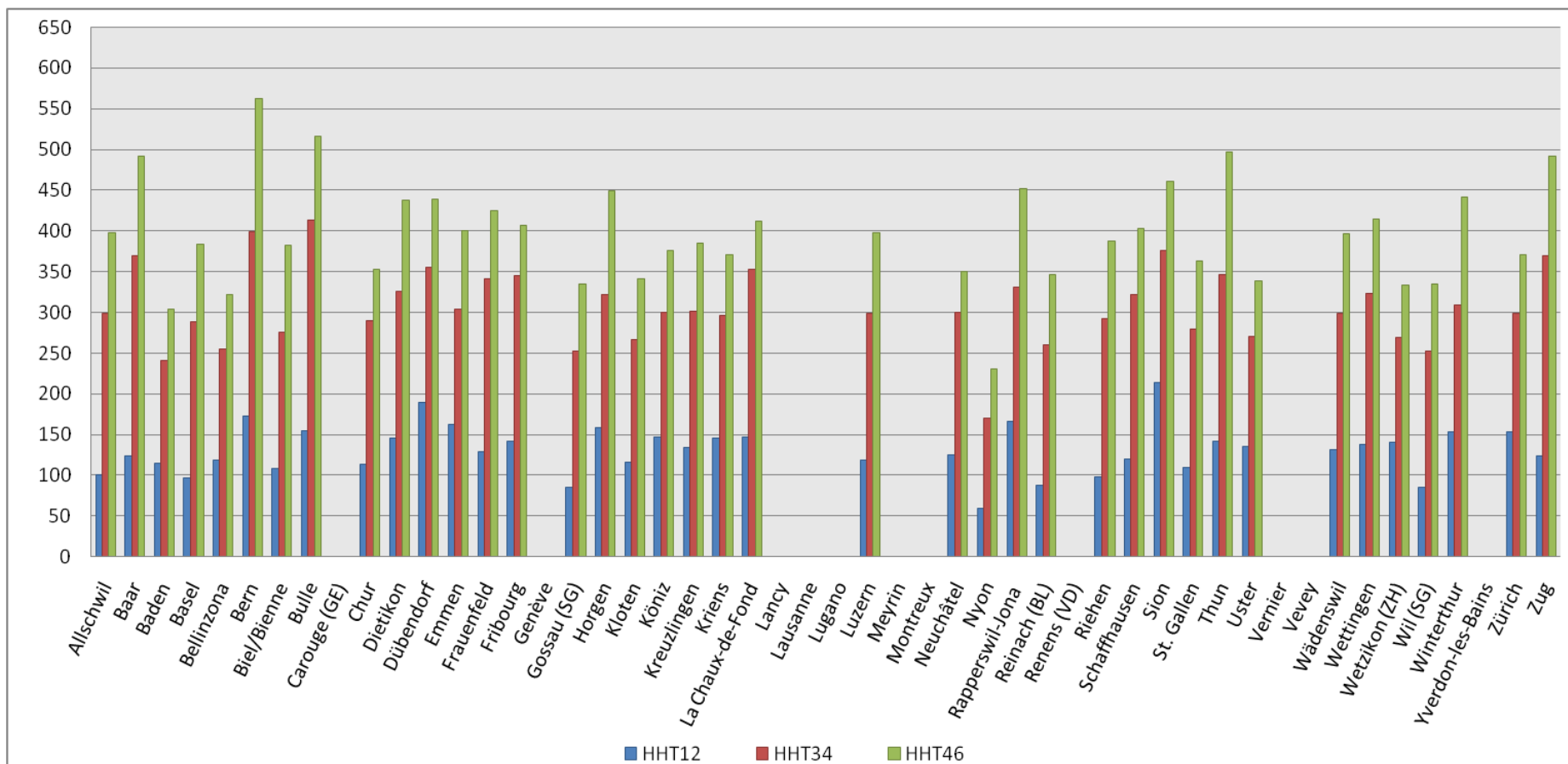


; fUd\]ei Y+. Gmbh „gYXYg'fU Yg'dci f`E`]a]bU]cb'XYg'XfW Yrg

Catégorie HHT12: Maison de 15 familles; Ménage de 1 personne; Appartement de 2 pièces

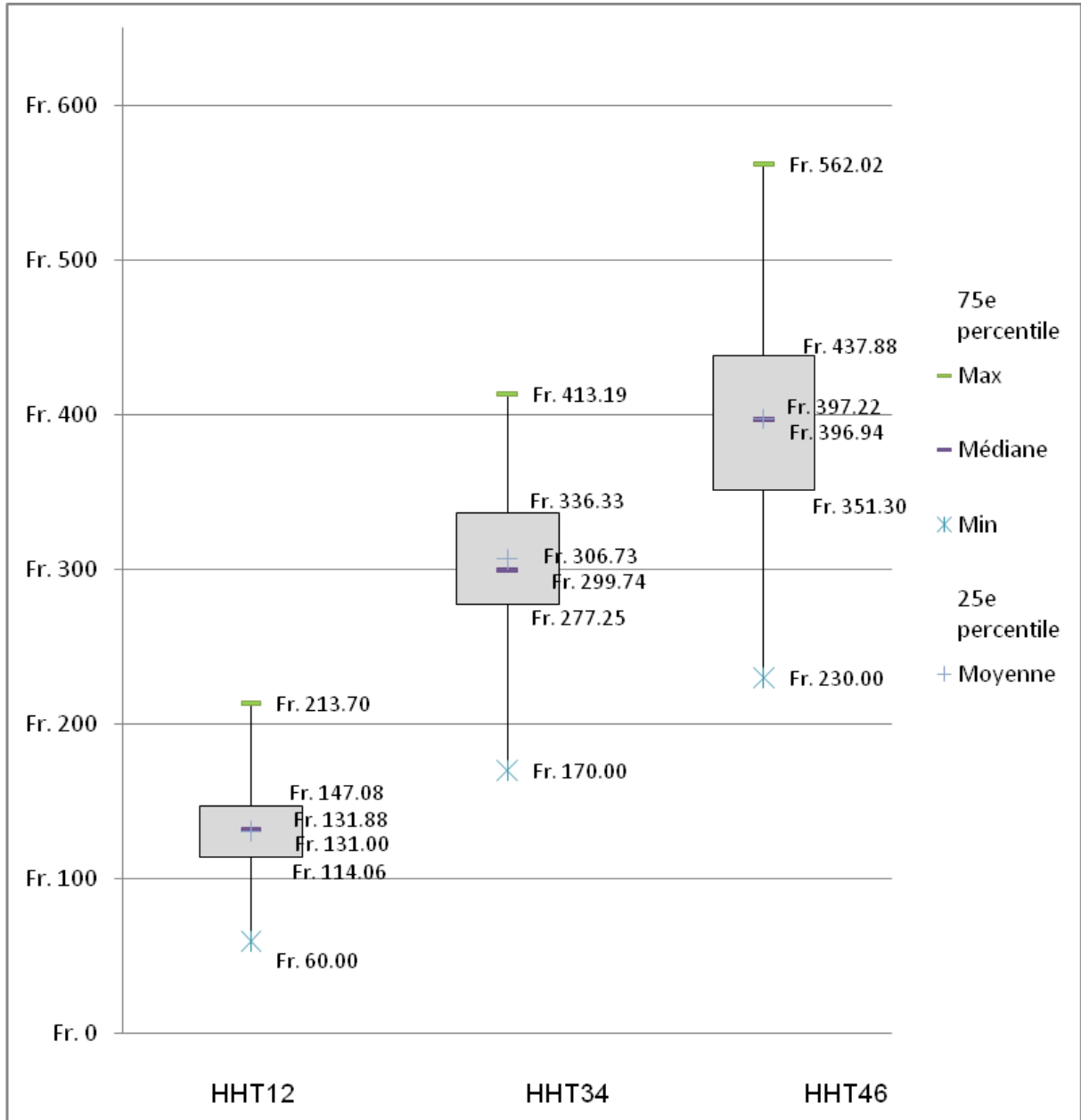
Catégorie HHT34: Maison de 5 familles; Ménage de 3 personnes; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46: Maison de 1 famille; Ménage de 4 personnes; Appartement de 6 pièces





Graphique 8: Box-plot des taxes annuelles pour l'épave des déchets par catégorie de ménage



Axe des ordonnées: montant des taxes annuelles en francs suisses

Axe des abscisses: présentation selon les trois ménages types

Les communes de Carouge, Genève, Lancy, Lausanne, Lugano, Meyrin, Montreux, Renens, Vernier, Vevey et Yverdon-les-Bains ont été exclues de l'échantillon présenté au graphique 8 car elles ne disposent pas de taxes sur les déchets.

	HHT12	HHT34	HHT46
	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel
Min.	fr. 60.00	fr. 170.00	fr. 230.00
25 ^e percentile	fr. 114.06	fr. 277.25	fr. 351.30
Médiane	fr. 131.88	fr. 299.74	fr. 396.94
75 ^e percentile	fr. 147.08	fr. 336.33	fr. 437.88
Max.	fr. 213.70	fr. 413.19	fr. 562.02
Moyenne	fr. 131.00	fr. 306.73	fr. 397.22

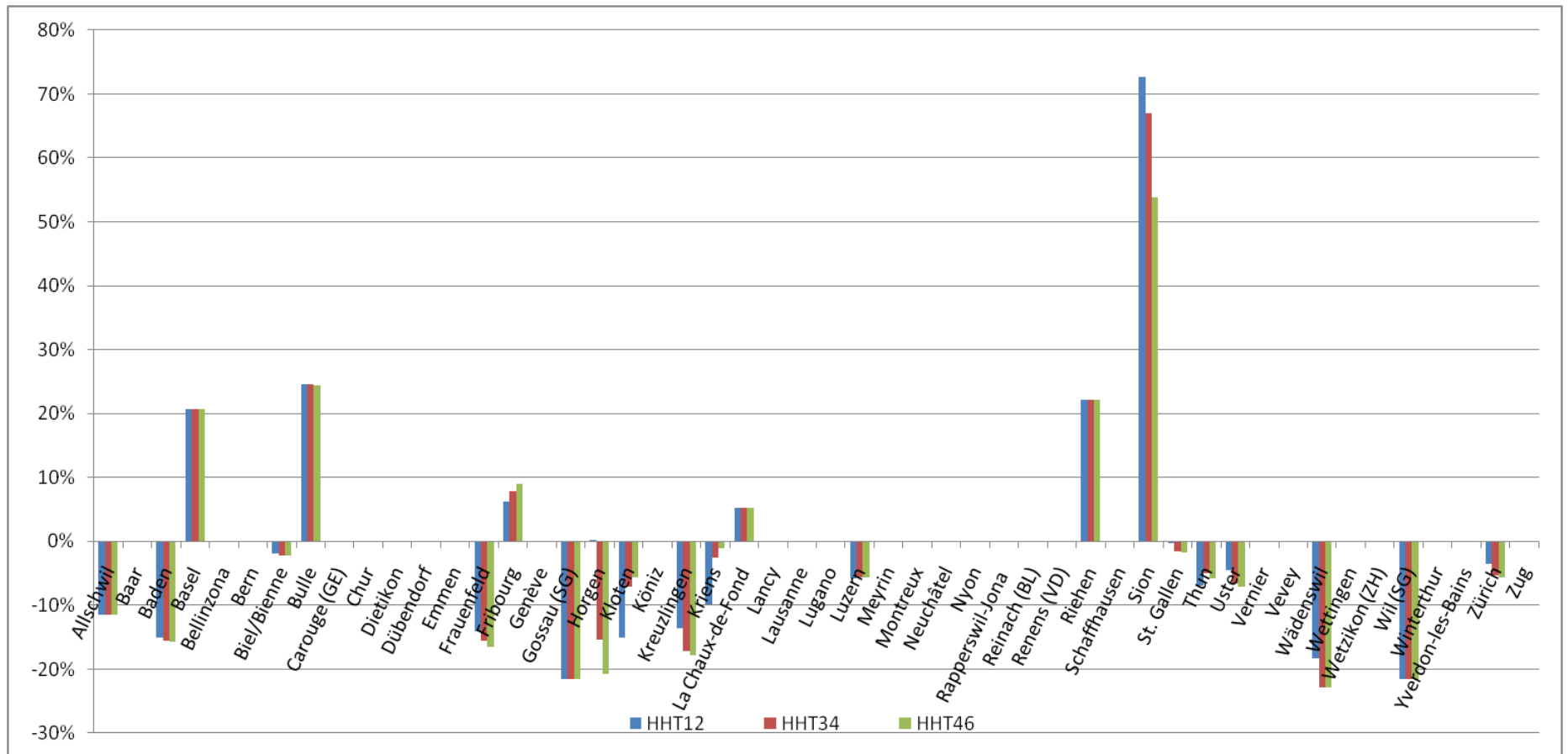


Graphique 9: 9 j c`i hcb`XYg`HU Yg`dci f`E`ja]bU]hcb`XYg`Xfchets entre 2007 et 2010 par catégorie de ménage

Catégorie HHT12: Maison de 15 familles; Ménage de 1 personne; Appartement de 2 pièces

Catégorie HHT34: Maison de 5 familles; Ménage de 3 personnes; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46: Maison de 1 famille; Ménage de 4 personnes; Appartement de 6 pièces





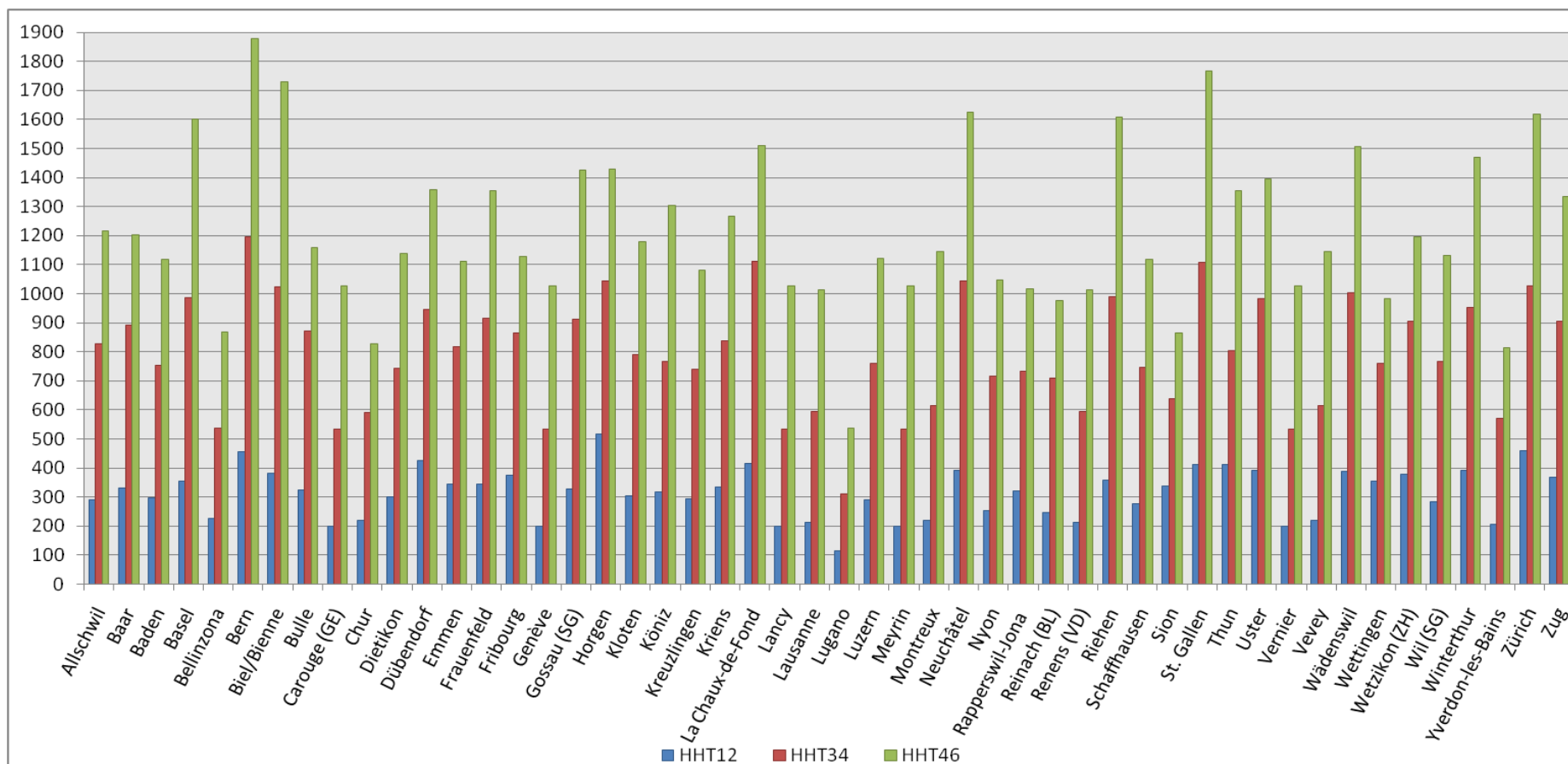
7 Synthèse de la somme des trois taxes par catégorie de ménage

Graphique 10: Synthèse de la somme des trois taxes par catégorie de ménage

Catégorie HHT12: Maison de 15 familles; Ménage de 1 personne; Appartement de 2 pièces

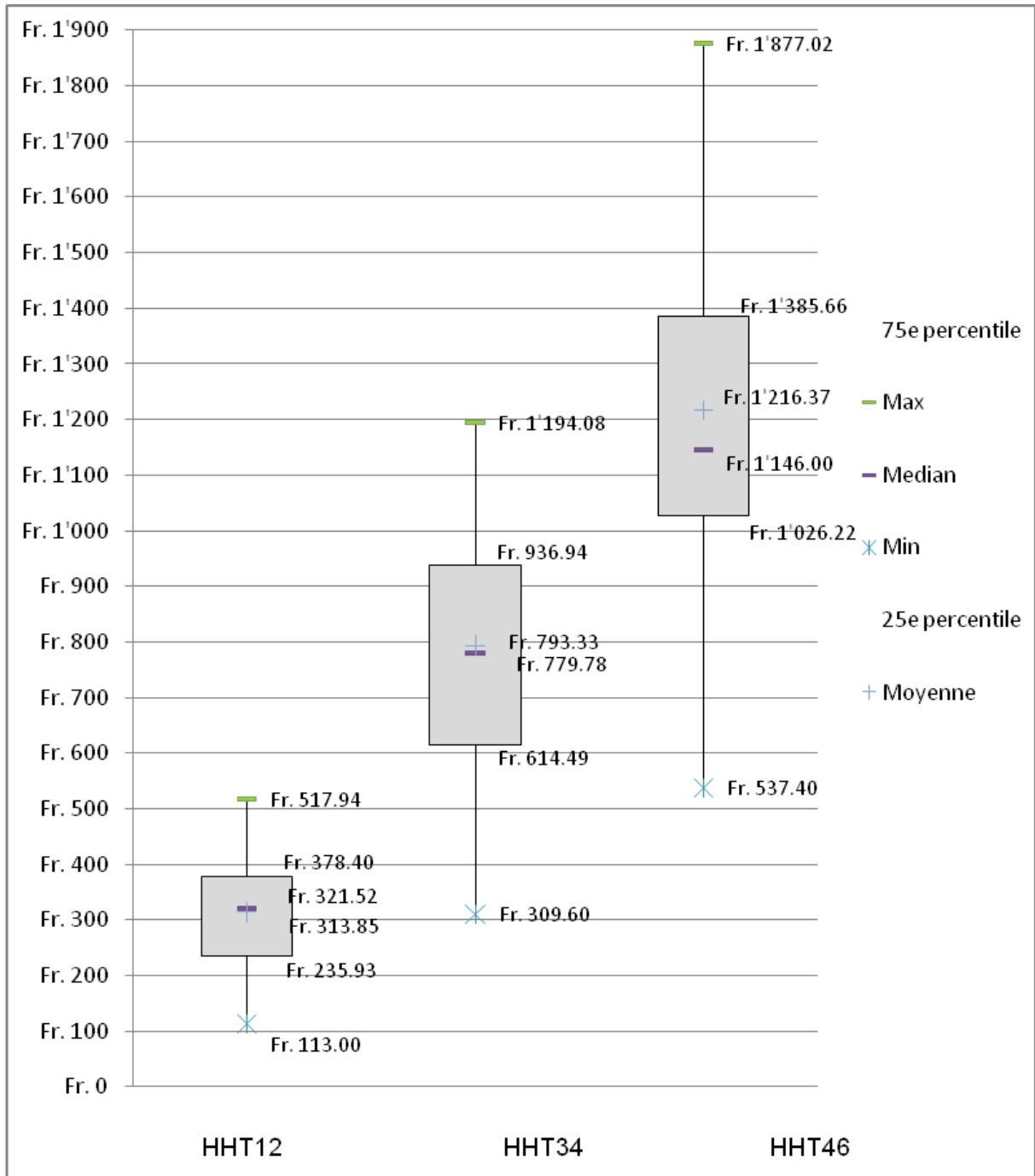
Catégorie HHT34: Maison de 5 familles; Ménage de 3 personnes; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46: Maison de 1 famille; Ménage de 4 personnes; Appartement de 6 pièces





Graphique 11: Box-plot de la somme des trois taxes sur base annuelle par catégorie de ménage



Axe des ordonnées: indications en francs des trois tarifs annuels agrégés

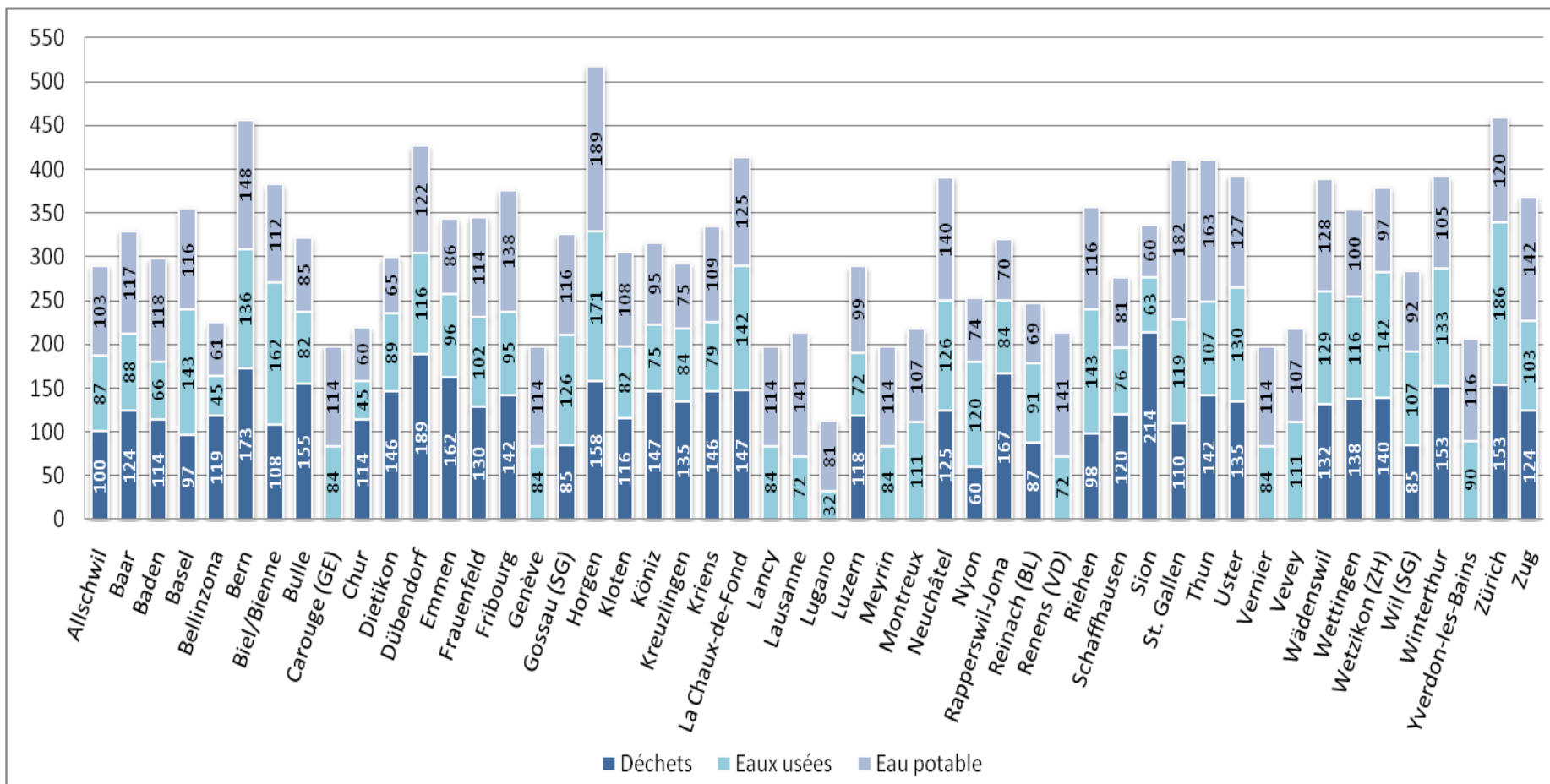
Axe des abscisses: présentation selon les trois ménages types

	HHT12	HHT34	HHT46
	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel
Min.	fr. 113.00	fr. 309.60	fr. 537.40
25° percentile	fr. 235.93	fr. 614.49	fr. 1'026.22
Médiane	fr. 321.52	fr. 779.78	fr. 1'146.00
75° percentile	fr. 378.40	fr. 936.94	fr. 1'385.66
Max.	fr. 517.94	fr. 1'194.08	fr. 1'877.02
Moyenne	fr. 313.85	fr. 793.33	fr. 1'216.37



Graphique 12: Somme des trois taxes pour la catégorie de ménage HHT12

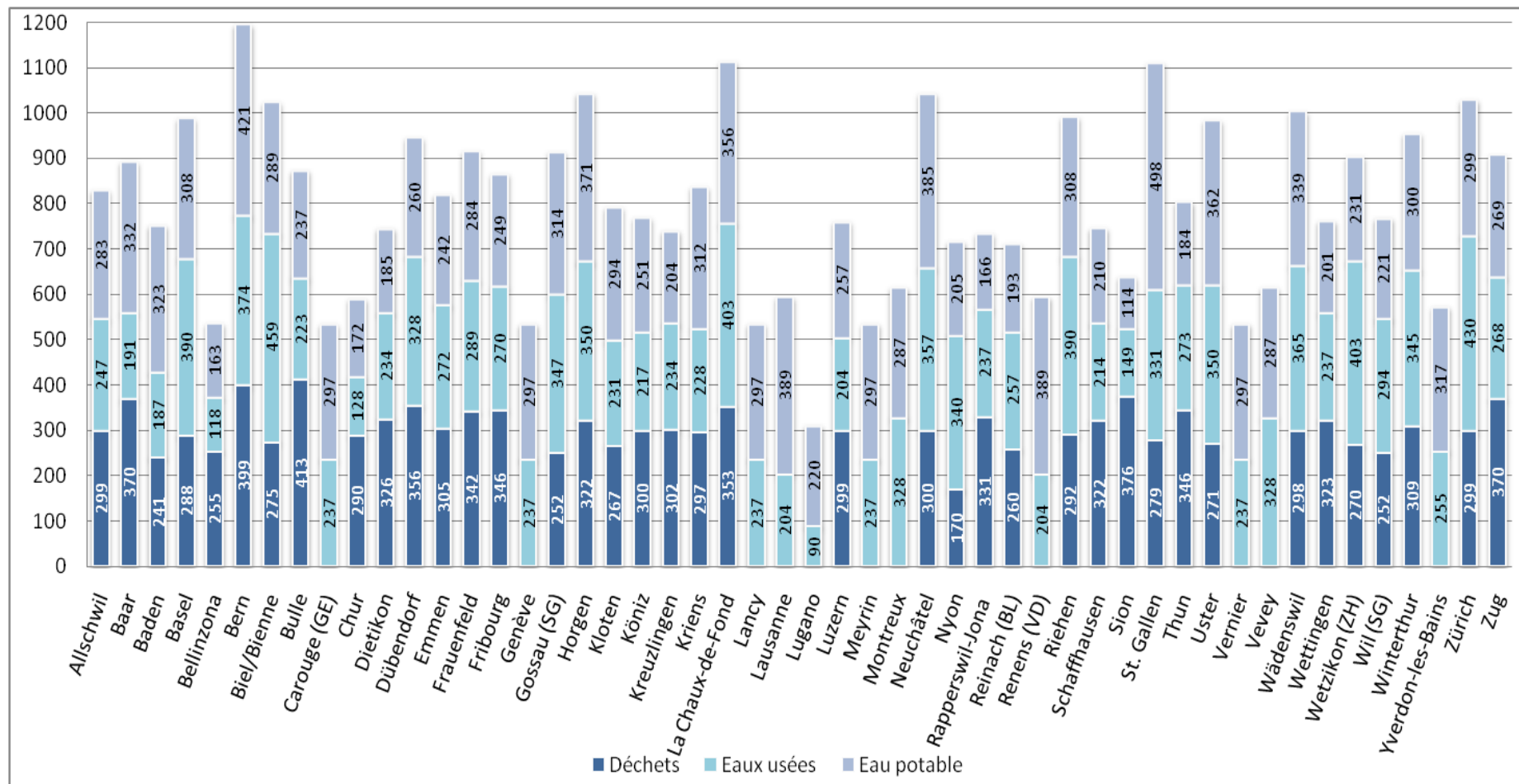
Maison de 15 familles ; Ménage de 1 personne ; Appartement de 2 pièces





Graphique 13: Somme des trois taxes pour la catégorie de ménage HHT34

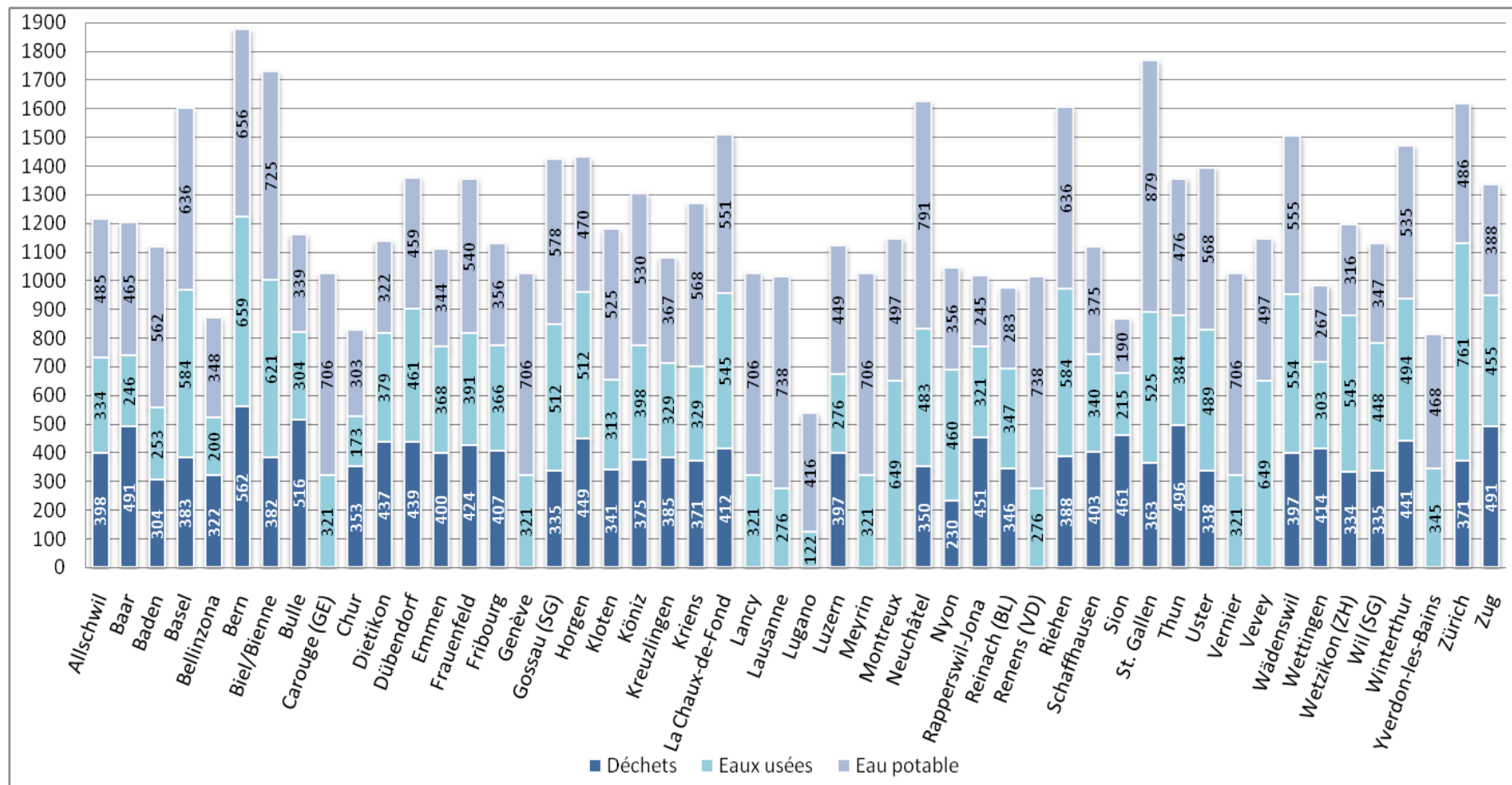
Maison de 5 familles; Ménage de 3 personnes; Appartement de 4 pièces





Graphique 14: Somme des trois taxes pour la catégorie de ménage HHT46

Maison de 1 famille; Ménage de 4 personnes; Appartement de 6 pièces





Graphique 15: Evolution de la somme des trois taxes entre 2007 et 2010 par catégorie de ménage

Catégorie HHT12: Maison de 15 familles; Ménage de 1 personne; Appartement de 2 pièces

Catégorie HHT34: Maison de 5 familles; Ménage de 3 personnes; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46: Maison de 1 famille; Ménage de 4 personnes; Appartement de 6 pièces